

Paris, le 22 novembre 2022

Lettre d'information aux porteurs de parts du Fonds « MAM SHORT DURATION ESG »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de la part C du Fonds commun de placement « **MAM SHORT DURATION ESG** » (code ISIN FR001400CWX1) et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Pour une information plus précise des porteurs, la société de gestion a décidé de présenter les frais de votre fonds en distinguant les frais de gestion financière des frais de fonctionnement et autres services.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 29 décembre 2022.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque	:	NON
Augmentation du profil de rendement/risque	:	NON
Augmentation des frais	:	OUI
Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque	:	Non significatif ¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Ce changement n'a aucun impact fiscal.

Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?

	Avant	Après	
Frais			
Taux maximum	Frais de gestion et frais administratifs externes à la société de gestion Part C : 0.50% TTC	Frais de gestion financière Part C : 0.50% TTC Frais de fonctionnement et autres services Part C : 0.15% TTC*	
Frais courants (estimation au 31/12/2021)	Part C : 0.52% TTC	Part C : 0.67% TTC	

* ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.



M E E S C H A E R T

Asset Management

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP **MAM SHORT DURATION ESG** à tout moment le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

Meeschaert Asset Management –Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion www.meeschaert-am.com

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dan SAYAG
Directeur Général